

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

**OBJET :** Première répartition de subventions dans le cadre du projet d'amélioration des urgences hospitalières des Bouches-du-Rhône : Urgences pédiatriques Timone (AP-HM) et Urgences de l'hôpital St Joseph

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM) une subvention d'équipement de 3 000 000 € (soit 79,78% du coût total de 3 760 000 € TTC) pour le projet de rénovation des urgences pédiatriques de l'Hôpital de la Timone enfants,
- d'allouer à l'hôpital St Joseph, une subvention d'équipement de 625 800 € (soit 70% du coût total de 894 000 € TTC) pour le projet de rénovation des urgences adultes et enfants,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes selon le modèle prévu à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations sur l'autorisation de programme 2014-14058W et leurs modifications comme indiqué dans le rapport,
- d'approuver les montants des affectations sur l'autorisation de programme 2008-14058 K et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur le budget départemental 2016 comme suit :

- 3 000 000 € seront prélevés sur les crédits inscrits chapitre 204, fonction 40, article 204 183 autorisation de programme 2014 – 14058 W,
- 625 800 € seront prélevés sur les crédits inscrits chapitre 204, fonction 40, article 204 23 autorisation de programme 2008 – 14058K.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**